

I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative n° 4

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire**.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule autour des principaux axes d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	BP	BS	DM 2	DM 3	DM 4
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 267 023	564 374,84		56 627	
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	989 350	585 000		0	0
Gestion des crues et des étiages, modernisation	670 700			-	
Gestion administrative de la redevance	30 800	4 000		-	
<i>Fonctionnement administratif</i>		766 874,84*		-	
Exploitation des ouvrages	4 957 873	1 920 249,68	0	56 627	

(*) Ecritures d'ordre relatives à l'inscription des amortissements (543 K€) et l'équilibre entre sections d'investissement et de fonctionnement (224 K€).

Concernant l'**exploitation, entretien et aménagement du barrage de Naussac**, il s'agit d'abonder la provision pour grosses réparations et gros travaux (170 k€) et d'inscrire les crédits nécessaires au titre de l'exploitation du barrage (50 k€) ainsi que du partenariat technique avec le CD 87 (15 k€). En lien avec le report en 2022 de la reprise béton de la tour de prise (- 150 k€) et de l'audit sécurité (- 20 k€), la suspension du projet de microcentrale (- 50 k€) et l'ajustement à la baisse des crédits pour la maintenance des groupes (-15 k€).

Concernant l'**exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest**, il s'agit là encore d'abonder la provision pour grosses réparations et gros travaux (62 k€), suite à l'attribution du marché pour les travaux d'étanchéité sur la vanne VS6 (-50 k€) et le retrait des crédits pour un système d'alerte téléphonique (- 12 k€).

Evaluation et gestion des risques d'inondations

		BP	BS	DM 2	DM 3	DM 4
BUDGET PRINCIPAL	Appui collectivités SLGRI/PAPI	615 200	60 000	.	-	
	Appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	151 676	55 000	.	-	
BUDGET ANNEXE	Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	847 250	437 120	495 000	45 233	- 391 580
Evaluation et gestion des risques d'inondations		1 614 126	552 120	495 000	45 233	- 391 580

Il s'agit de retraits de crédits au titre de la **gestion d'infrastructures de protection contre les inondations**. Ils sont à rattacher :

- au report en 2022 de la réalisation du programme global de fiabilisation et de la mise en œuvre du plan de gestion de la végétation sur les digues de Vierzon (- 250 k€), dans l'attente de la finalisation de l'étude de dangers, en décembre 2021 ;
- à la non utilisation de crédits pour d'éventuels travaux d'entretien sur les digues de Loire aval (- 122 k€) ;
- à l'attribution du marché relatif à la visite technique approfondie pour les digues de Gièvres à Noyers (- 20 k€).

Aménagement et gestion des eaux

	BP	BS	DM 2	DM 3	DM 4
SAGE Loire amont	248 600	350		- 160 000	
SAGE Loire en Rhône-Alpes	34 048	1 150			
SAGE Haut-Allier	506 011	3 850		- 100 000 [- 73 000 / - 27 000]	- 256 800
Contrat territorial Haut-Allier	44 331	3 500		27 000	
SAGE Allier aval	916 959	12 350		4 018	
Contrat territorial Val d'Allier alluvial	63 714	350			
SAGE Sioule	132 325	64 400			- 60 000
SAGE Cher amont	433 056	71 083	- 354 000	- 68 000	
Contrat territorial Cher montluçonnais	173 900				
SAGE Cher aval	133 943	1 083			
SAGE Yèvre Auron	241 537	1 083		- 88 000	
CTG2Q	52 375	200 000		- 200 000	
SAGE Val Dhuy Loiret	111 625	1 550			
SAGE Loir	74 174	350			
Continuité et restauration des milieux naturels	5 034				
Moyens mutualisés	36 380	1 820		- 4 018	
Aménagement et gestion des eaux	3 208 012	362 919	- 354 000	- 589 000	- 316 800

Il s'agit de retraits de crédits.

Ceux relatifs à l'étude sur les plans d'eau dans le cadre du SAGE Sioule (- 60 k€) ne peuvent être utilisés en l'état, au regard à la fois des éléments de bibliographie recueillis et des contacts pris à l'automne pour la rédaction du CCTP, indiquant que le budget semble sous-estimé. De plus dans le cadre du Contrat territorial, le SMAD des Combrailles pourrait proposer de traiter cette thématique en 2022 ou 2023, en instrumentant certains sous-bassins afin notamment d'évaluer l'impact des plans d'eau sur la thermie et l'hydrologie des cours d'eau.

L'utilisation de ceux relatifs à la phase 2 de l'étude de la nappe du Devès mutualisée en inter-SAGE Loire amont – Haut-Allier reste suspendue aux dernières décisions des partenaires financiers, attendues fin décembre. La notification du marché avant la fin d'année étant en conséquence incertaine, il est proposé de désengager les crédits 2021 correspondants et de les réinscrire au BP 2022 afin d'engager cette prestation dès janvier prochain.

Décision modificative n° 4 – 2021

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement	- 316 800		- 316 800	
Total du budget principal	- 316 800		- 316 800	
	- 316 800		- 316 800	

Budget annexe « exploitation des ouvrages »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 281 800			- 281 800*
Total de la section de fonctionnement	281 800	- 281 800*		
Total du budget annexe	0	- 281 800	0	- 281 800
	- 281 800*		- 281 800*	

(*) Ecriture d'ordre correspondant à l'équilibre entre les sections d'investissements et de fonctionnement.

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 249 100		- 249 100	
Total de la section de fonctionnement	- 142 480		- 142 480	
Total du budget annexe	- 391 580		- 391 580	
	- 391 580		- 391 580	

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative (budgets principal et annexes) pour 2021 fait l'objet des projets de délibérations suivants :

- Approbation de la DM 4 – Budget principal
- Approbation de la DM 4 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- Abondement d'une provision semi-budgétaire sur ce Budget annexe
- Approbation de la DM 4 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »